

La lettre mensuelle du CDG 68 : des informations qui circulent et qui s'affichent !

## Horaires d'ouverture au public du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Lundi au jeudi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

*Accueil téléphonique pour les services :*

**"Gestion des carrières" - "Pensions" - "Juridique"**  
**+ Missions temporaires**

L'accueil téléphonique des services "Gestion des carrières", "Pensions", "Juridique" et dorénavant "Missions temporaires" s'effectue selon les modalités suivantes :

<b>Lundi</b>	<b>08 h 30 à 12 h 00</b>	<b>14 h 00 à 17 h 30</b>
<b>Mardi</b>	<b>08 h 30 à 12 h 00</b>	<b>PAS D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE mardi après-midi pour : GESTION DES CARRIÈRES - PENSIONS - JURIDIQUE</b>
<b>Mercredi</b>	<b>08 h 30 à 12 h 00</b>	<b>14 h 00 à 17 h 30</b>
<b>Jeudi</b>	<b>08 h 30 à 12 h 00</b>	<b>PAS D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE jeudi après-midi pour : GESTION DES CARRIÈRES - PENSIONS - JURIDIQUE + MISSIONS TEMPORAIRES</b>
<b>Vendredi</b>	<b>08 h 30 à 12 h 00</b>	<b>14 h 00 à 17 h 00</b>

*Accueil téléphonique pour le service :*

**"Conseil médical départemental FPT du Haut-Rhin"**



**Le mardi matin et le jeudi matin**

**De 08h30 à 12h00**

Accueil physique pour la consultation des dossiers : **sur rendez-vous auprès du service concerné**

## Sommaire de ce mois

- L'actualité
- Gestion des carrières
- CNRACL
- Calendrier
- Conseil médical départemental FPT du Haut-Rhin
- Concours / Examens professionnels
- Prévention des risques professionnels
- Archivistes itinérantes
- Conseil en Organisation et Santé au Travail

Circulaires publiées par le CDG 68			
N°	Date	Classement	Intitulé
<a href="#">2022/12</a>	16/06/2022	C 42123	Congé parental
<a href="#">15/2008</a>	25/04/2008	C 44	Service de médecine préventive – mise à jour MAI 2022

Nos circulaires sont consultables et téléchargeables sur notre site [www.cdg68.fr](http://www.cdg68.fr)



**Nouvelle numérotation pour les circulaires à partir de l'année 2022.**

Fiches et outils d'informations publiés par le CDG 68		
Fiches/outils	Date	Intitulé
Fiche Psycho' ressources	Juin 2022	<a href="#">Le sentiment de justice – Pour le bien-être au travail</a>
Fiche Psycho' ressources	Juin 2022	<a href="#">La marque employeur – Pour attirer les candidats !</a>

Nos fiches et outils d'informations sont consultables et téléchargeables sur notre site [www.cdg68.fr](http://www.cdg68.fr)

### Conseil supérieur de la FPT

/

### Brèves

- **Covid** : à compter du 16 mai 2022, le [port du masque](#) n'est plus obligatoire dans les transports en commun. Le port du masque reste obligatoire dans les lieux de santé pour les soignants, les patients hospitalisés ou âgés et les visiteurs d'au moins 6 ans. Le pass sanitaire reste également obligatoire dans les établissements de santé. L'obligation vaccinale des professionnels reste en vigueur sans changement.
- **Publicité des actes administratifs** : comme nous en avons déjà parlé dans le *Point info* de novembre 2021, les [nouvelles règles de publicité et de conservation des actes administratifs](#) des collectivités vont s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les actes individuels ne sont pas concernés. La DGCL a élaboré 17 fiches pratiques dont deux tableaux avant/après, comportant les modifications apportées par les nouveaux textes ([tableau 1](#) et [tableau 2](#)). Pour rappel, la dématérialisation des actes locaux ne s'impose pas aux communes de moins de 3 500 habitants. A noter également que l'obligation de publier les documents d'urbanisme sur un portail national est fixée à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **Dégel du point d'indice** : pour faire face à l'inflation et renforcer le pouvoir d'achat, « les agents publics bénéficieront de l'augmentation de la valeur du point d'indice pour leur rémunération qui sera concertée avec les organisations syndicales » ([compte rendu du Conseil des ministres](#) du 11 mai 2022). La revalorisation du point d'indice figurera dans le projet de loi de finances rectificative et dans le projet de loi sur le pouvoir d'achat, qui devraient être présentés en Conseil des ministres le 6 juillet. Ces lois devraient être publiées au Journal officiel fin juillet ou courant août. Pour rappel, le point d'indice n'a pas été revalorisé depuis 2010, à l'exception de l'année 2016 avec une majoration de 1,2 %. Voir également, la note d'analyse [Quels sont les enjeux du \(dégel\) du point d'indice de la fonction publique](#) du 30 mai 2022, FIPECO (Finances publiques et économie).
- **Port du burkini dans les piscines communales** : le [tribunal administratif de Grenoble](#) a suspendu la délibération du 16 mai 2022 de la ville de Grenoble qui autorisait le port du burkini dans le nouveau règlement de sa piscine municipale.
- **1 607 heures** : le [Conseil d'Etat](#) transmet au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité qui porte sur le principe de libre administration des collectivités et le temps de travail des agents. Elle fait suite au refus de quatre communes du Val-de-Marne d'appliquer les 1 607 heures de travail effectif pour leurs agents.
- **Qualité de vie au travail et visioconférences** : dans sa brochure : [Visioconférences : comment préserver la santé de vos salariés ?](#), l'INRS propose des repères pour prévenir les risques liés à cette pratique professionnelle (Choisir le bon format des réunions, limiter le nombre de visioconférences par jour, instaurer des pauses pendant les réunions, former les salariés à la visioconférence...).

- **Travail en période estivale** : avec l'été et les températures qui augmentent en ce mois de juin, nous vous recommandons la lecture de nos circulaires relatives à la [gestion des vagues de chaleur au travail](#) et au [port de vêtements courts en cas de fortes chaleurs](#) pour les agents qui portent des vêtements de protection.
- **Nouveau ministre de la Fonction publique** : Stanislas Guerini succède à Amélie de Montchalin.

## ***Gestion des carrières***

---

### ***Promotion interne : nombre de postes ouverts***

Rédacteur et rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	11
Attaché (pour les catégories B)	6
Attaché (pour les titulaires du grade de secrétaire de mairie)	19
Agent de maîtrise (ancienneté)	illimité
Agent de maîtrise (examen professionnel)	45
Technicien et technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	5
Ingénieur (ancienneté et examen professionnel)	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1
Educateur des APS et éducateur des APS principal 2 <sup>ème</sup> classe	24
Animateur	1

Pour les autres grades : pas de postes ouverts

## ***À noter au Journal Officiel***

---

/

## ***CNRACL***

---

### ***Mise à la retraite pour invalidité : Suppression de la procédure simplifiée***

Les décrets n° 2022-350 et n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatifs aux conseils médicaux dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière précisent que les conseils médicaux se substituent aux Commissions de réforme et aux Comités médicaux.

La mise en application de ces deux décrets met un terme à la possibilité de traiter un dossier de demande de retraite pour invalidité via une procédure simplifiée.

En effet, toutes les demandes de retraite pour invalidité devront désormais être soumises à l'avis des conseils médicaux, réunis en formation plénière.

Dans le cadre des conventions de partenariat mises en place entre le Centre de Gestion du Haut-Rhin et la CNRACL depuis 1985, les correspondantes CNRACL du Centre de Gestion restent à votre disposition au 03 89 20 88 45 ([f.oury@cdg68.fr](mailto:f.oury@cdg68.fr)) ou au 03 89 20 88 32 ([n.beisert@cdg68.fr](mailto:n.beisert@cdg68.fr)).

## Calendrier

### Commission Administrative Paritaire / Commission Consultative Paritaire

CAP + CCP	A – B – C	Dates et heures des réunions *	Date limite de réception des dossiers
	Divers	09/09/2022 à 09h00	09/08/2022
	Divers	14/10/2022 à 09h00	14/09/2022
	Divers	18/11/2022 à 09h00	18/10/2022

\* En l'absence de saisine, la séance n'aura pas lieu.

### Comité Technique

CT	Dates et heures des réunions	Date limite de réception des dossiers
	27/06/2022 à 09h00 attention : changement de date	déjà échu
	20/09/2022 à 09h00	19/08/2022
	22/11/2022 à 09h00	21/10/2022

## Conseil médical départemental FPT du Haut-Rhin

### Formation restreinte

Le Conseil médical départemental FPT du Haut-Rhin se réunit en <b>formation restreinte</b> le mercredi après-midi		Le secrétariat du Conseil médical départemental, attire l'attention des collectivités, sur la nécessité de présenter les dossiers dans un délai raisonnable, si possible, au moins <b>deux mois</b> avant la date d'échéance de l'avis précédemment rendu, compte tenu des délais d'instruction nécessaires à la constitution du dossier médical de l'agent.
Dates des réunions *		
13/07/2022	31/08/2022	
21/09/2022	19/10/2022	
23/11/2022	14/12/2022	

### Formation plénière

Le Conseil médical départemental FPT du Haut-Rhin se réunit en <b>formation plénière</b> le jeudi matin	Dates limites de réception des dossiers
Dates des réunions *	
04/08/2022 attention : nouvelle date	08/07/2022 attention : nouvelle date
13/10/2022 attention : nouvelle date	16/09/2022 attention : nouvelle date
15/12/2022 attention : nouvelle date	18/11/2022 attention : nouvelle date

\* Les dates prévisionnelles des réunions du Conseil médical départemental sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changer.

### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ À LA COLLECTIVITÉ

Suite aux dispositions du décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale, une mise à jour a été effectuée sur le site internet du Centre de Gestion dans la rubrique Protection Sociale / Conseil médical départemental FPT.

**POUR INFORMATION** : Une nouvelle fiche de renseignements est à votre disposition sur le site du CDG 68. Il convient de l'utiliser pour toute saisine du Conseil médical départemental.

## Concours

Intitulé	CDG Organisateur	Type	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers
/	/	Concours	/	/

## Examens professionnels

Intitulé	CDG Organisateur	Type	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers
/	/	Examen	/	/

\* Consulter le site [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).

## Prévention des risques professionnels

### La prévention solaire – Kit de communication

Chaque année, **80 000 nouveaux cas de cancer de la peau sont diagnostiqués**. En 30 ans, le risque de développer un cancer de la peau a été multiplié par trois. 1 600 personnes meurent chaque année de ce type de cancer.

Dans le cadre de sa campagne de communication « Prévention Solaire », la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin met à disposition un [kit de communication](#) dédié à cette thématique. Des affiches ainsi que des fiches repères ou des documents d'informations sont proposés.



### Conduite d'un véhicule pour le travail : quelles obligations pour l'agent et l'autorité territoriale ?

Les agents territoriaux peuvent être amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail, que cela soit de façon occasionnelle ou régulière. L'autorité territoriale peut-elle avoir connaissance du relevé de points ? L'agent doit-il informer son employeur d'une éventuelle suspension ou annulation de son permis ?



L'INRS fait le point sur les obligations du travailleur et de l'employeur dans un [focus juridique](#). Il vous apportera des réponses pratiques et concrètes sur la réglementation applicable en ce domaine.



Vous avez la chair de poule dans vos caves, vos placards et vos greniers ?

Le CDG 68 met à disposition 4 super-archivistes.

Elles atomisent le papier ! Elles pulvérisent et désintègrent les données !

Elles luttent contre le monstre de l'infame infobésité !

Avec leurs supers pouvoirs Archifiltre et Octave, elles démasquent les méchantes redondances de votre arborescence ! Drapées dans leurs capes vertes, elles sont éco-responsables et engagées pour la sobriété numérique.

N'attendez plus et contactez des professionnelles ! des SUPER-PROFESSIONNELLES !

Elles ont une super-messagerie : [archivistes@cdg68.fr](mailto:archivistes@cdg68.fr)

## Conseil en Organisation et Santé au Travail

---

### **Des ressources pour vos projets et démarches – Partenariat avec la Faculté de Psychologie de Strasbourg**

En 2022, différentes collectivités du Haut-Rhin ont accueilli des étudiants du [Master de Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations](#). Ces étudiants ont pu réaliser différentes missions :

- Création/Actualisation des fiches de poste
- Accompagnement à la réalisation des entretiens professionnels (agents et encadrants)
- Réalisation d'une procédure et d'un livret d'accueil / du règlement intérieur / du plan de formation
- Aide à l'élaboration des lignes directrices de gestion
- Sensibilisation et échange avec le personnel sur les risques professionnels
- Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Accompagnement à la mise à jour en interne du diagnostic RPS
- Sensibilisation – Communication sur les violences au travail
- Etc.

## Retours des collectivités sur cet accueil :



**« Ne pas hésiter à se lancer, avec l'appui du CDG ! »**

Le **master est également ouvert en apprentissage - alternance** (accueil de l'étudiant du Master 1 à la fin du Master 2). Le **CNFPT** prend en charge 100 % du coût de la formation. Les contrats d'alternance débutent en **septembre** (offre à réaliser dès juin avec l'appui du CDG 68).

Vous **souhaitez travailler sur certaines de ces thématiques ou sur d'autres thématiques RH, de santé au travail ou de qualité de vie au travail**, en accueillant un étudiant ?

**Prenez contact avec le service Conseil en Organisation et Santé au Travail par courriel : [j.bindler@cdg68.fr](mailto:j.bindler@cdg68.fr).** Le service COST vous accompagnera dans la rédaction d'une offre de stage et la diffusera auprès des étudiants.

---

**Abonnement « électronique »** au Point Info. Adressez votre demande à Laurence NEFF : [l.neff@cdg68.fr](mailto:l.neff@cdg68.fr)

Retrouvez les offres et demandes d'emploi sur : [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)  
Portail national dédié aux concours et examens : [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)